

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal d’une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l’Hôtel-de-ville de Price, le lundi 1^{er} mars 2021 à 20h00 heures. La séance est tenue à huis clos.

Présences :

1- Nancy Banville	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné
3- Ghislain Michaud (absent)	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.
M. Martin Normand, directeur général est aussi présent.

1. Mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l’ordre du jour

2021-03-33

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal

2021-03-34

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que le procès-verbal du 1^{er} février 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2021-03-35

Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Michel Imbeault et résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10006 à 10044	147 991.64\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3284 à 3308	42 066.60\$
SALAIRES ÉLUS (Février)	3 561.15\$
SALAIRES INCENDIE (30 jan au 20 fév)	5 931.52\$
SALAIRES EMPLOYES (30 jan au 20 fév)	25 799.16\$
TOTAL	225 350.07\$

Adopté

3.3 États financiers au 28 février 2021

Les états financiers au 28 février 2021 ont été déposés aux élus par le directeur général.

3.4 Journées de la persévérance scolaire

2021-03-36

CONSIDÉRANT QUE	la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;
CONSIDÉRANT QUE	le Québec fait face à une crise sans précédent due à la pandémie de COVID-19 et que les impacts sur le bien-être et la motivation des élèves et des étudiants sont nombreux, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;
CONSIDÉRANT QUE	malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont 81 % des élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification après 7 ans au secondaire. Il s'agit de 76,6 % des garçons et 85,5 % des filles. Il reste donc du travail à faire pour atteindre, d'ici 2030 la cible de 90 % établie par le gouvernement dans la politique sur la réussite éducative ;
CONSIDÉRANT QUE	la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;
CONSIDÉRANT QUE	le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;
CONSIDÉRANT QUE	la Démarche COSMOSS organise <i>Les Journées de la persévérance scolaire</i> et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers

- De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;
- De profiter de cette semaine des Journées de la persévérance scolaire pour prendre un moment afin de souligner la formidable adaptation dont nos jeunes ont fait preuve et juste à temps pour se motiver pour le reste de l'année.

3.5 Unis pour la faune

2021-03-37

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Price est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;
- CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;
- CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;
- CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2021-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;
- CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;
- CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTL**);
- CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;
- CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Lise Lévesque et appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Price appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2021-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Rapport incendie 2021

2021-03-38

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport incendie annuel de 2021 du service incendie de la région de Price, présenté par Michel Desrosiers, directeur incendie par intérim.

Adopté

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Offre de service Automation D'Amours / Télémétrie

2021-03-39

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service d'Automation D'Amours pour de la mise à niveau de la télémétrie au poste de traitement de l'eau pour un montant de 18 950\$ avant les taxes.

Adopté

5.2 Permis d'intervention et de voirie 2021 / MTQ

2021-03-40

- | | |
|-------------|---|
| Attendu que | la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports ; |
| Attendu que | la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ; |
| Attendu que | la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports ; |

Attendu que la Municipalité s’engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

Attendu qu’il est nécessaire d’obtenir un permis d’intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l’entretien du Ministère ;

Pour ces raisons, il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité du Village de Price demande au ministère des Transports les permis d’intervention requis pour les travaux qu’elle devra exécuter au cours de l’année 2021 dans l’emprise des routes à l’entretien dudit Ministère, et qu’à cette fin, autorise M. Martin Normand, directeur général à signer lesdits permis d’intervention.

Adopté

5.3 Offre de service MRC / Coin St-David de l’Église

2021-03-41

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de service de la MRC de la Mitis pour une réorientation de la rue St-David, la construction d’un abribus et l’étude de faisabilité de mettre une partie de la rue St-Camille en sens unique.

Adopté

5.4 Engagement journalier sur appel / Alain Imbeault

2021-03-42

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement d’engager M. Alain Imbeault à titre de journalier sur appel jusqu’à la fin de la période hivernale.

Adopté

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Présidence / Comité de démolition

2021-03-43

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Mathieu Lajoie-Gagné et résolu à l’unanimité des conseillers de nommer Nancy Banville, à titre de président du comité de démolition du Village de Price.

6.2 Demande de dérogation mineure – 18 rue de l’Église

2021-03-44

Le propriétaire demande une dérogation mineure concernant l’article 6.4 du *Règlement de zonage* numéro 317 afin d’autoriser le déplacement d’un bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 4.55 mètres

dans la zone 24 MTF contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul arrière de 9 mètres pour un bâtiment principal dans la zone 24 MTF.

- Considérant** **que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Considérant** **que** l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant;
- Considérant** **que** la demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;
- Considérant** **que** l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure tel que spécifié dans l'avis public aux conditions suivantes :

- Le demandeur devra fournir à la municipalité un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre au soutien de sa demande de permis de construction.

7. **LOISIRS ET CULTURE**

7.1 **Dates événements / Club des Bons Amis**

2021-03-45

Il est proposé par Mathieu Lajoie-Gagné, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement d'autoriser le Club des Bons Amis à utiliser le terrain de balles, le pavillon, la patinoire et l'Hôtel-de-ville aux dates et pour les activités identifiées ci-dessous :

- 23 juin 2021 fête de la St-Jean-Baptiste : Terrain et pavillon ;
- 25, 26 et 27 juin 2021, tournoi de balle : Terrain de balle et pavillon
- 3, 4, et 5 septembre 2021 tournoi de balle : Terrain de balle et pavillon ;
- 31 octobre 2021 pour maison Hantée d'Halloween et distribution de bonbons : les 3 étages, si besoin ;
- 5 décembre 2021 si mauvais temps remis au 12 décembre 2021, Fête de Noël : Salle de l'Hôtel de ville et camion de la municipalité
- 21, 22 et 23 janvier 2022, Fête hivernale : Patinoire, salle de l'Hôtel-de-ville et terrain en arrière
- L'emprunt du tracteur conduit par Serge Richard est aussi autorisé pour les tournois de balles.

Adopté

7.2 **Mandat devis pour appel d'offre jeux d'eau / MRC**

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement de mandater le service de génie de la MRC de la Mitis pour préparer un devis pour appel d’offres pour l’installation de jeux d’eau et cabinet de service.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

9. Levée de l’assemblée :

Mathieu Lajoie-Gagné propose la levée de l’assemblée à 20h15.

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l’article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire